

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-09/38B

Objet : AMENAGEMENT DE LA RUE PAUL CLAUDEL SUR LA COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX.

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, salle Noell à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|---|----|------|--------------|---|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 12 | Vote | Pour : | 9 |
| En exercice : | 12 | | Contre : | - |
| Présents : | 9 | | Abstention : | - |

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 11 septembre 2019

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire souhaite aménager la rue Paul Claudel sur la commune de Corneilla-del-Vercol.

La voie sera à double sens de circulation désaxée ponctuellement afin de créer un ralentissement des véhicules, avec l'aménagement d'un giratoire et d'un sentier multi-usages.

Les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public seront renouvelés.

Ces aménagements permettront le renouvellement de la chaussée vétuste, une mise en sécurité des usagers et la continuité des cheminements piétons des rues adjacentes.

Ces travaux ont été estimés par la Maitrise d'œuvre (Cabinet GAXIEU) à 214 738,50 € hors taxes.

La dévolution de ces prestations est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (Procédure adaptée).

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de marché dans un Journal d'annonce légale, le 7 juin 2019, et sur le profil acheteur, pour une date limite de remise des offres, au 3 juillet 2019 à 12 heures.

Après négociation et après avoir pris connaissance du rapport du Maître d'œuvre fondé sur l'ensemble des critères d'attribution du marché le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise PULL Francis, pour un montant de 195 983,67 € H.T. et un délai d'exécution de 4 semaines.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise PULL Francis, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190918-2019-09-38B-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019